



La Voix de l'Humanité

Organe du « Comité pour la Préparation de la Société des Nations »
et de la « Ligue pour la Défense de l'Humanité »



Les membres de la Ligue fixent de leur propre gré le montant de leur cotisation
Compte de chèques postaux III 496

Comité suisse de la Ligue pour la Défense de l'Humanité : Dr Aug. FOREL ; QUARTIER LA TENTE, conseiller d'Etat, Neuchâtel ; Dr STÖESSEL, anc. président du Conseil national suisse ; SCHORER, président du tribunal administratif, Berne ; G. MULLER, conseiller national ; A. SUTER, ancien président du Conseil communal de Lausanne ; Dr TSCHUMI, Dr MOSER, conseillers d'Etat, Berne ; Dr A. de QUERVAIN, professeur à l'Université de Zurich ; F. RUEDI, anc. député du Grand Conseil vaudois, Lausanne ; E. RAPIN, pasteur, président honor. de la Société vaudoise de la paix ; M^{me} VUADENS-CALMUS, Vevey ; E. PEYTREQUIN, vice-président du Conseil communal de Lausanne ; H. HODLER, Genève, etc., etc.

Comité de patronage international : Jean LONGUET, député de la Seine ; Lucien LE FOYER, anc. député de la Seine ; Gustave HUBBARD, anc. député de Seine-et-Oise ; Ramsay MACDONALD, de la Chambre des Communes ; Lino FERRIANI, procureur-général honoraire, Côte ; W. FERSTER, président du Bureau international des poids et mesures ; Sir Robert STOUT, ancien premier ministre de la Nouvelle-Zélande, etc.

Président de la Ligue : Dr R. BRODA, directeur des « Documents du Progrès ».

Administration : Imprimerie F. RUEDI, Lausanne, Jumelles 3 (Téléphone 12.44)

Prière d'envoyer à M. Fr. Ruedi, membre du Comité suisse, Lausanne, Jumelles 3, tout ce qui concerne la rédaction de la « Voix de l'Humanité ».

ABONNEMENTS : Suisse, 4 fr. par an ; autres pays, 6 fr. par an. Avec le supplément allem. « Die Versöhnung », 6 fr. par an en Suisse, étrang. 8 fr 15 centimes le numéro

La puissance des mots

par le baron F. de WRANGEL.

Les mots, symboles des idées, régissent le monde. Il n'y a que les mots qui puissent élever l'homme au-dessus de ses désirs personnels, d'allumer en lui la flamme de l'enthousiasme et de l'abnégation, qui l'entraîne à l'héroïsme, aux actes sublimes,

Mais c'est aussi pour des mots que se commettent les actes les plus atroces ; que les peuples s'entr'égorgent.

Lorsque l'homme se croit être défenseur de la vérité, de la justice, du droit — il peut devenir féroce, impitoyable. Ce ne fut certes pas par cruauté que les inquisiteurs menèrent les hérétiques au bûcher — ils le firent pour le salut des âmes, selon une formule sacrée. Pour sauver la liberté, les Jacobins guillotinaient ceux qui en avaient une conception différente.

C'est pour établir la justice que les peuples de l'Entente continuent ce massacre, c'est pour maintenir leur droit que leurs adversaires tiennent le champ contre des forces supérieures.

Les hommes d'Etat, ceux qui sont responsables de la prospérité économique et de la puissance politique de leur pays, poursuivent des buts moins élevés, se laissant guider par des calculs d'égoïsme national, mais les peuples ne puisent que dans leur foi, dans la justice de leur cause les forces morales nécessaires pour subir toutes ces épreuves inouïes.

C'est surtout le cas dans la guerre actuelle. Préparée par la lutte diplomatique entre les grandes puissances pour la domination économique et le prestige politique, elle put embraser le monde entier faute d'organisation rationnelle des relations internationales ; mais elle ne peut durer qu'autant que les peuples belligérants restent convaincus qu'ils se battent pour la « bonne cause ».

Ce ne sont plus des armées menées par la contrainte ou par le sentiment du devoir, ce sont des peuples qui se battent, chacun ne doutant pas que c'est lui qui défend la justice ou le droit. Dès que cette foi s'ébranle, la défaillance s'en suit, la victoire n'est plus possible. C'est pourquoi la censure défend non seulement la publication de secrets militaires, mais d'exprimer des doutes sur la parfaite loyauté de la politique nationale avant et pendant cette guerre. C'est pourquoi Liebknecht et Morel sont en prison et Caillaux inculpé de haute trahison.

Lorsqu'on se trouve « au-dessus de la mêlée », grâce à une élévation d'âme comme Romain Rolland, ou comme suite d'une étude approfondie de la politique mondiale comme Morel, ou à cause des relations personnelles attachant l'individu intimement aux différents peuples en lutte — c'est mon cas — on voit, le cœur navré, mais l'esprit clair et le jugement impartial — que c'est un grand malentendu, que tous ont raison et tous ont tort et que si l'on pouvait calmer les passions et faire parler la raison non seulement la paix serait rétablie, mais la guerre ne serait plus possible dans l'avenir.

L'homme est ainsi fait que sa passion disparaît lorsqu'il est convaincu qu'il ne pourra jamais la satisfaire. L'amour le plus ardent s'éteint lorsque l'objet désiré est hors d'atteinte. L'amour s'éteint ou l'amant se tue.

Les nations de l'Europe sont actuellement dans cette situation : la victoire est impossible — ils n'ont que le choix entre commettre un suicide ou faire taire leur passion. On s'aperçoit que les passions s'apaisent et qu'on commence à raisonner.

Ce raisonnement ne peut manquer d'amener à quelques conclusions d'une certitude absolue : 1° Qu'une victoire décisive — si elle est possible — ne peut être obtenue qu'en sacrifiant des millions d'hommes valides, en détruisant des valeurs immenses et en dévastant des contrées qui deviendraient, par les péripéties de la guerre, le théâtre des actions militaires ; 2° Qu'une continuation de la guerre pourrait déchaîner des révolutions nullement désirées par les jusqu'aboutistes ; 3° Que seule une Ligue des Nations pourrait offrir dans l'avenir une garantie efficace contre toute tentative d'hégémonie mondiale et d'agression et serait la condition essentielle pour un désarmement ; 4° Que tout le monde est d'accord sur les principes sur lesquels cette Ligue des Nations devrait être organisée et que ce ne sont que les questions techniques d'efficacité et d'opportunité sur lesquelles les opinions diffèrent — sur des problèmes qui ne touchent ni aux intérêts, ni aux sentiments d'aucune des nations belligérantes et qui peuvent être résolues comme problème de législation ordinaire ; 5° Que toutes les questions territoriales en litige seraient grandement facilitées si les pays belligérants étaient préalablement tombés d'accord sur les bases d'une Ligue des Nations.

Il ressort de ces thèses que la voie la plus sûre et la plus courte pour arriver à terminer la guerre serait de commencer les pourparlers pour une conférence des représentants de tous les pays désirant faire partie de la Ligue des Nations pour prévenir les guerres, conférence convoquée avec le but exclusif d'élaborer un projet de constitution de cette Ligue, projet qui serait présenté aux gouvernements respectifs pour ratification.

Le programme de cette conférence constituante peut être rédigé sous forme d'un questionnaire approuvé par beaucoup de personnes qui se sont occupées spécialement de cette question. Je vais énumérer les questions en y ajoutant les réponses que j'aurais données si j'eusse été responsable de la politique d'un Etat. Mes réponses seraient les mêmes, que mon pays soit neutre ou qu'il appartienne au groupe de l'Entente ou des Centraux :

1. Faut-il qu'après la conclusion de la paix mon pays adhère à une Ligue des Etats, ayant pour but de créer un statut juridique international et d'en assurer le maintien ?

Réponse : 1. Oui.

2. Cette Ligue doit-elle être ouverte, c'est-à-dire admettre comme membre dans son sein tout Etat souverain quel qu'il soit qui s'engage à observer les statuts de la Ligue ?

Réponse : 2. La seule condition à exiger est un ordre stable établi dans le pays en question. On ne peut garantir le maintien d'obligations vis-à-vis des autres, quand on n'est pas en état de le faire chez soi.

3. Est-il désirable que les actes constitutifs du statut juridique international à créer prévoient seulement des organes juridictionnels et de médiation ou faut-il créer, en outre, des organes de législation pour des questions internationales ?

Réponse : 3. Il faut une législation internationale.

4. Est-il nécessaire d'organiser une sanction matérielle, de caractère militaire ou économique, pour assurer l'observation du statut juridique international, ou suffit-il d'une obligation morale, renforcée par l'intérêt personnel de chacun des membres de l'Union au respect du dit statut ?

Réponse : 4. Je considère une sanction matérielle comme désirable quoique son application fût d'autant moins probable que la force collective de la Ligue surpasse les forces d'une puissance quelconque.

5. Est-il désirable de créer une institution centrale permanente, chargée de veiller à l'exécution des engagements pris par chacun des Etats ?

Réponse : 5. Oui.

6. Chaque Etat doit-il avoir dans l'Organisation internationale une voix seulement ou bien un nombre de voix proportionnel à sa population, à son budget, à son commerce et à son industrie, ou à tel autre facteur important ?

Réponse : 6. Je crois qu'il faudrait ranger les Etats en quatre groupes, selon leur importance militaire, économique ou culturelle, en attribuant aux Etats de chaque groupe un nombre égal de voix. Pour fixer les idées je donne les groupes qui me paraissent indiqués :

Groupe 1 : Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Grande-Bretagne, France, Allemagne, Italie, Autriche-Hongrie, Russie, Japon. Chaque Etat quatre voix.

Groupe 2 : Espagne, Turquie, Chine, Brésil, Argentine, Chili, Pérou ; trois voix chacun.

Groupe 3 : Suède, Norvège, Danemark, Hollande, Belgique, Suisse, Portugal, Roumanie, Grèce, Serbie, Bulgarie, Perse ; deux voix chacun.

Groupe 4 : Tous les autres Etats, une voix chacun.

7. Les principes de la « porte ouverte » dans les colonies et la renonciation aux guerres économiques sont-ils des conditions indispensables à une paix durable ?

Réponse : 7. Oui.

8. L'inviolabilité de la propriété privée sur mer et la neutralité des voies de communication naturelles par eau doivent-elles être reconnues comme l'un des accords nécessaires entre les Etats ?

Réponse : 8. Oui. La « liberté des mers » ainsi comprise est condition essentielle pour un désarmement sur mer.

9. Le statut international peut-il toucher à la législation intérieure des Etats (par exemple en ce qui concerne le traitement des minorités nationales

ou religieuses) ou toute immixtion dans les affaires intérieures d'un Etat doit-elle être évitée ?

Réponse : 9. L'égalité des droits civiques indépendamment de la nationalité et de la confession est une des conditions d'un ordre stable dans un Etat civilisé, il faudrait donc exiger que les lois de chaque pays membre de la Ligue contiennent ces garanties. En général, il faudrait restreindre autant que possible toute immixtion des organes de l'Union dans les affaires intérieures des Etats.

10. En cas de contestations territoriales, la volonté de la population en cause doit-elle être prise en considération ?

Réponse : 10. Oui. Mais il faut s'entendre sur le mode de consulter la population.

11. Faut-il exiger un désarmement complet ?

Réponse : 11. Oui, sauf le nombre d'hommes armés indispensable pour le maintien de l'ordre. On pourrait restreindre les budgets militaires à une fraction minime des budgets de l'an 1913. Le service militaire obligatoire devrait être remplacé par le *service de travail obligatoire*.

12. Est-il préférable de limiter la durée obligatoire de l'Union à vingt-cinq ans, par exemple, ou de ne pas prévoir de terme.

Réponse : 12. Je préfère ne pas prévoir de terme.

Si l'on pouvait obtenir, par l'intermédiaire d'une puissance neutre — par exemple la Suisse — ou par quelque autre moyen, des différents gouvernements les réponses à ce questionnaire, on verrait que sur les bases d'une Ligue des Nations l'accord serait facilement atteint. On s'entend sur les grands principes, on se dispute sur leur application aux cas spéciaux.

C'est pour cette raison qu'il faudrait commencer par une conférence internationale ayant pour objet la constitution internationale pour entrer de ce point de départ en pourparlers sur les questions de détail.

Le seul moyen d'éviter les guerres à l'avenir est d'organiser les moyens pour la lutte *paisible* des intérêts, des aspirations et des opinions des peuples : c'est la Ligue des Nations pour prévenir la guerre.

Est-ce que l'établissement de la « Société des Nations » présuppose des changements dans la constitution des Etats contractants ?

Plusieurs hommes d'Etat français et anglais ont refusé l'admission de l'Allemagne dans la Société des Nations avant que celle-ci se soit transformée d'après les principes démocratiques.

Partant d'un point de vue différent, M. Hermitte, dans son journal parisien *La lutte finale*, exige une reconnaissance générale des droits populaires, comme base indispensable de la Société des Nations.

Une distinction nette entre les *Etats* et les *peuples* — seuls capables de créer l'œuvre de fraternité — a été aussi préconisée par plusieurs amis suisses fort distingués de notre cause.

M. Wilson aussi semble admettre que le droit des peuples de disposer de leur propre sort est indispensable pour le succès de la Fédération universelle.

C'est donc une *grave question* et nos lecteurs seront sans doute heureux de connaître l'opinion quelque peu différente d'un de nos amis belges, M. Paul Otlet, directeur de l'Institut bibliographique de Bruxelles.

L'éminent spécialiste en droit international, interpellé par un des articles ci-dessus nommés de *La lutte finale*, défend sa thèse dans les colonnes de ce même journal.

Nous citons ci-après les passages principaux de son étude :

« M. Jean Hermitte soulève une question pleine d'intérêt : « La Société des Nations, dit-il, sera la Société des Peuples ou elle ne sera pas ; et pour

que soit cette Société des Peuples, qu'ils disposent de leur volonté comme de leur force. » Et partant de là, il nous convie à travailler d'abord à assurer cette maîtrise des peuples, ensuite à la Société des Nations.

Nous répondons par les brèves observations suivantes :

I. — Sur le principe énoncé, nous ne saurions être que d'accord. Nous ne concevons pas la Société des Nations sur des bases autres que la démocratie effective. Une, dans ses principes et dans ses tendances, c'est la démocratie qui doit pénétrer les relations sociales à tous les degrés, donc au degré international..

Il faut consacrer les revendications populaires formulées au cours des événements actuels et faire que les questions internationales soient partout soumises au régime normal de la Parlementarisation, voire du referendum populaire.

II. — Il est un second problème, celui de la réforme des institutions nationales. Elles donnent trop aux gouvernés l'ombre du pouvoir au lieu du pouvoir lui-même. Les peuples, il est vrai, sont à cet égard dans une situation très différente les uns des autres. Depuis le régime républicain pur, avec décentralisation cantonale et droit d'initiative et de ratification populaire, comme en Suisse, jusqu'au régime de l'arbitraire autocratique, dont le gouvernement tsariste était l'expression la plus achevée ; en passant par toutes les modalités intermédiaires des républiques unitaires oligarchiques avec droit de suffrage universel s'exerçant une fois tous les quatre ans, et les royaumes constitutionnels dont les souverains n'ont plus que certaines prérogatives ayant abdicé toutes les autres en faveur du Parlement, un point domine : de bonnes institutions politiques sont parmi les conditions essentielles du bonheur des peuples et à la base de leur bonne entente. Il les faut plus populaires pourtant.

III. — Mais est-il plus urgent pour les peuples de présider un bon gouvernement intérieur, que de vivre sous un régime de sécurité internationale ? Il semble bien que *la sécurité soit aujourd'hui le premier des biens*. Une mauvaise politique intérieure incommodera le citoyen par des impôts trop pesants, elle le violentera dans ses opinions par des lois de parti, elle négligera les services publics, elle refusera l'exercice de certaines libertés, elle annihilera de fécondes activités, mais la mauvaise politique extérieure, elle menace directement tout citoyen dans sa vie, dans ses affections, dans ses biens. C'est la grande leçon de cette guerre. La solidarité des peuples est devenue telle qu'aucun ne peut plus attendre de soi seul, ni sécurité, ni prospérité. Nous croyons donc qu'il faut aller au plus pressé, au plus urgent, aux réformes extérieures, à la Société des Nations, en allant simultanément aussi vers les réformes intérieures.

S'il y a étroite solidarité entre ces deux ordres de réforme, il faut cependant division dans le travail (élaboration de la théorie, propagande d'idées, action) et, par conséquent, il est bon que certaines activités s'appliquent à l'un des deux problèmes, de préférence à l'autre.

Nous pensons d'ailleurs qu'il est un processus sociologique qui nous conduit naturellement, presque nécessairement à la Société des Nations. Quand la crise sera achevée — la guerre n'en est qu'une phase — cette Société sera constituée. Jusqu'à son établissement, l'Europe et le monde se débattront pendant de nombreuses années peut-être dans un état de trouble, de crainte, de menace. Les guerres succéderont aux guerres et les révolutions aux ré-

volutions. Il en sera ainsi tant que la justice n'aura pas été réalisée dans tous les ordres de relations internationales pour y équilibrer équitablement les intérêts, tant qu'une force supérieure d'organisation et de contrainte n'aura pas été formée pour comprimer les forces particulières, mauvaises, mal intentionnées, antihumanitaires.

IV. — La Société des Nations, telle que nous en avons esquissé le système dans notre projet de *Charte Mondiale* fait la plus grande part à la démocratie, aux « gouvernements du peuple par le peuple, pour le peuple ».

Elle est le contrepieds de ce que serait une simple Société des Etats. Elle consacre le droit des Nationalités, des peuples aujourd'hui livrés à la domination de leurs conquérants. Elle octroie des droits internationaux à chaque individu car les libertés individuelles sont au premier degré de toute échelle des libertés. Elle fait une large place, dans la formation des pouvoirs législatifs et administratifs internationaux, aux Associations librement fédérées pour le bien commun d'une catégorie universelle d'intérêts similaires. Cette constitution va encore plus loin et cherche à agir par deux moyens différents sur les institutions intérieures, à solidariser aussi dans un même esprit démocratique les Sociétés nationales et la Société internationale. Le premier de ces moyens est l'instauration d'un Parlement international dont la moitié des membres sont désignés obligatoirement par des Parlements nationaux, ceux-ci étant issus des assemblées élues au suffrage universel direct et secret. Le second moyen est l'approbation de la Constitution internationale, non seulement par les gouvernements, mais les Parlements et par le referendum populaire. Cette approbation en fait une loi obligatoire pour chaque nation avec ce corollaire essentiel que les Constitutions nationales devront à l'avenir être établies en conformité avec elle.

V. — Il faut prendre grand soin de ne pas vouloir, pour les peuples, une uniformité d'institutions qui n'est pas désirable en soi et nullement nécessaire à l'union entre eux. Chaque peuple a sa personnalité propre, résultat de son milieu physique, de la mentalité de ses membres, des vicissitudes de son histoire. Aussi, en principe, faut-il laisser à toutes les communautés le soin de choisir elles-mêmes la forme de leur gouvernement. Mais il ne saurait y avoir réelle société que s'il y a points communs à tous ses membres. Une Constitution internationale doit donc consacrer ce que l'on peut appeler le minimum de civilisation commune, le minimum de liberté et d'organisation. Il ne suffit pas de réclamer en termes généraux et vagues l'extension de la démocratie chez tous les peuples et penser en soi-même que cela équivaut à demander partout la proclamation de la république. L'esprit de précision exige de ramener l'esprit démocratique à quelques points caractéristiques et de les imposer à tous par le pacte constitutionnel mondial, quelle que soit la forme extérieure des institutions nationales appelées à les réaliser.

VI. — Résumons-nous. La politique, l'étude des Sociétés nous montre qu'une action réformatrice peut se produire, soit par en haut, le pouvoir fédéral, soit par en bas, les membres unis en Fédération. L'un de ces modes n'exclut pas l'autre. Au contraire, en se conjuguant, ils consolident leurs résultats. Mais, en ce moment, nous sommes pressés, nous ne pouvons plus attendre le résultat de longues éducations populaires. Sous peine d'anarchie totale et de dissolution, nous devons compter avec l'existence des Etats actuels, tout en prenant des précautions contre eux et en ne faisant pas

reposer exclusivement sur la structure étatiste l'édifice entier de la Société des Nations. Créons donc celle-ci, tous ensemble, sans tarder, et mettons dans son statut le maximum d'idées organisatrices et démocratiques. Travaillons ensuite chacun chez nous, chacun parmi notre peuple, pour y adapter nos propres institutions politiques. »

La loi du progrès et l'organisation internationale

par M. Adolphe FERRIERE, docteur en sociologie.

VII

Monopoles et coopération.

La dernière des antinomies que nous avons mentionnées au début de cette série d'articles est d'ordre économique. Ici, comme en politique, comme en droit, nous rencontrons deux tendances divergentes, légitimes toutes deux et qui paraissent, au premier abord, irréductibles.

L'une se fonde sur le droit imprescriptible de l'individu de disposer de lui-même, sur le principe de la liberté individuelle, liberté de chacun de fournir à la communauté ce que bon lui semble et d'en recevoir ce dont il a besoin, liberté donc de produire, de vendre, d'acheter. C'est la thèse dite libérale d'Adam Smith selon laquelle, si on laissait chacun libre d'agir au mieux de ses intérêts, il arriverait, par suite du jeu de la loi de l'offre et de la demande et du fait que la production s'orienterait spontanément dans la direction de la satisfaction des besoins, dans la mesure même où ceux-ci doivent être satisfaits, il arriverait, dis-je, qu'un état stable s'établirait, état d'équilibre économique par la liberté de tous pour la liberté de tous.

L'autre tendance vise au pôle opposé: celui de la réglementation à outrance, celui des monopoles. Elle se fonde sur la thèse suivante. L'histoire nous montre que les entreprises industrielles, commerciales et financières ont un avantage indéniable à éliminer la concurrence, soit que l'une soit assez forte pour écarter les autres d'un marché donné, soit que différentes entreprises se concertent et se partagent la production ou la vente. L'élimination des plus faibles par les plus forts étant un fait, une conséquence directe des principes mêmes qu'a posés l'école libérale, autant vaut marcher délibérément dans cette voie: c'est d'ailleurs ce qu'a fait la grande industrie, imitant en cela la politique. Là où plusieurs maisons concurrentes se ruinaient l'une l'autre pour la conquête du marché, on a établi des Cartels, analogues aux Fédérations d'Etats (*Staatenbund*): la production, depuis celle de la matière première nécessaire, jusqu'à celle de l'objet prêt à être livré au commerce, parfois même le commerce lui-même et le marché sont partagés entre les anciens concurrents devenus associés. Là où une entreprise, plus forte que les autres, arrivait à accaparer le marché par des procédés exceptionnels: vente momentanée à perte, par exemple, et à juguler ainsi les maisons concurrentes qui se rendaient à merci, c'était le trust qui naissait, association analogue à l'Etat fédératif (*Bundesstaat*).

Or, si les deux thèses sont partiellement justes, toutes deux présentent de graves inconvénients qu'il est à peine besoin de signaler. Le libéralisme économique a fait ses preuves négatives dans la première moitié du XIX^e siècle, lors de l'essor initial de la grande industrie et du grand commerce, nés des inventions mécaniques et des chemins de fer. Qu'est-il arrivé? L'exploitation de tous par tous a conduit à un abus inqualifiable de la main-d'œuvre masculine, féminine et enfantine. La soi-disant liberté de contrat était en fait la liberté des forts d'écraser les faibles.

En sens inverse, les résultats les plus nets des Cartels et des trusts ont été la concentration de moyens gigantesques en un petit nombre de mains et le moyen, une fois la concurrence éliminée, d'exploiter la suppression du libre jeu de l'offre et de la demande, au profit des *beati possidentes* et aux dépens du grand public des acheteurs.

Qu'en est-il aujourd'hui de ces deux tendances? — On en est arrivé à un compromis bâtard où la

réglementation de l'Etat intervient pour écarter les plus gros des inconvénients: le travail de nuit des femmes et des enfants, l'excès dans la durée du travail, les dangers les plus patents pour la santé des ouvriers et celle du public. Tant il est vrai que ni la pitié ni la morale ne comptent plus pour les chefs d'entreprises engagés dans l'engrenage terrible de la concurrence et pour qui l'ouvrier est un outil dont le prix d'entretien et d'amortissement et le rendement sont calculés d'après les mêmes règles que ceux des machines. D'autre part, l'Etat essaye de limiter les pouvoirs des trop grandes entreprises: la lutte homérique des Etats-Unis d'Amérique contre les trusts et son insuccès sont typiques à cet égard: l'hydre de Lerne renaissait toujours, s'infiltrait partout sous des noms d'emprunt, usant de tous les subterfuges, faisant jouer toutes les ficelles et tous les hommes de paille.

Un compromis, ai-je dit: les inconvénients de l'offre et de la demande illimitées ne sont pas écartés; contre toute justice sociale, les forts continuent à exploiter les faibles, c'est-à-dire le grand public. Les inconvénients opposés des entreprises coalisées et maîtrisées d'élever les prix à leur guise ne sont pas davantage écartés; contre toute justice sociale, les gagne-gros continuent à exploiter les gagne-petit, c'est-à-dire encore le grand public. Et le public moutonnier et ignorant se laisse tondre.

Mais il n'en sera pas toujours ainsi. Un jour viendra, et il est venu pour beaucoup d'hommes, où le jeu des lois sociales apparaîtra dans sa lumineuse simplicité. Un jour viendra où l'on se rendra compte que le but des institutions sociales est de conserver et d'accroître, par le moyen de la division et de la concentration du travail, les moyens qu'ont les individus de tendre à plus d'énergie spirituelle et à plus de bonheur; où l'on verra que toute institution sociale émane de l'ensemble des individus, à leur insu jusqu'ici, pour aboutir aux individus, jusqu'ici seulement à quelques individus plus habiles; que le progrès consiste à prendre en mains, collectivement, ce pouvoir et à le diriger pour le plus grand bien de tous. Au point de vue économique, tout le monde est consommateur, puisque tout le monde a des besoins à satisfaire. Sans la division du travail, tout le monde serait producteur. En fait, comme chaque homme n'a qu'un métier, il délègue à tous les autres son pouvoir de production économique pour la satisfaction des besoins, tant organiques que spirituels, qu'il ne satisfait pas lui-même. Si la société s'acquiesce mal envers lui de cette délégation de pouvoir, si elle l'exploite, pourquoi ne reprendrait-il pas en mains ce pouvoir pour ne le confier qu'à bon escient, sur une base juridique stable, à un groupe social bien déterminé? Ce passage de l'inorganique à l'organisé est dans l'ordre des choses.

Ainsi donc, la production des richesses, qui appartient à tous, sera réglée, désormais, pour la consommation, ou plutôt pour l'intérêt des consommateurs, c'est-à-dire de tout le monde. La force productrice de l'individu, qui est le point de départ de toute l'économie mondiale et le besoin de l'individu, qui est l'aboutissement de toute cette même économie seront reliés par un pont: la société. C'est-à-dire que la division du travail social et sa concentration, régies par le principe: « le plus d'efforts utiles pour le moins d'efforts inutiles », ne seront plus livrées à l'arbitraire des gros intérêts privés ou nationaux, mais seront entre les mains du consommateur, de l'ensemble des consommateurs. Car les consommateurs, qui ont tout intérêt à être bien servis, ont tout intérêt aussi à ce que le producteur produise dans les meilleures conditions possibles, tant physiques que morales.

Est-ce là un espoir chimérique, une utopie? Non, pour deux motifs. La raison et l'histoire témoignent que c'est vers cet idéal que marche l'humanité. La raison, parce que cet aboutissement du progrès économique est conforme aux grandes lois de tout progrès biologique, psychologique et sociologique. L'histoire, parce que les faits montrent que l'humanité a toujours marché de l'inconscience à la conscience, de l'inorganisé à l'organisé, du spontané plus ou moins chaotique au réfléchi, conforme à l'ordre et à la raison.

La guerre elle-même, qui a secoué le monde dans ses fondements, a mis en vedette les organisations économiques dans lesquelles l'intérêt de tous prime

les intérêts de quelques-uns. Quelles sont-elles? La réglementation de l'Etat et les Sociétés coopératives de consommateurs.

De la première nous sentons, à l'heure qu'il est, surtout les abus. Mais que serait le monde, sans elle? Les monopoles des accapareurs ne seraient-ils pas pires que ceux que s'arroge l'Etat? On dit bien: va pour le temps de guerre, mais quand la paix sera là nous n'en voulons plus, de ce socialisme d'Etat. — Pourquoi? — Parce que monopole signifie fonctionnarisme et que, trop souvent, les fonctionnaires, soi-disant agents du bien public, ne respectent pas davantage les deniers de l'Etat, fournis par le public, que le public lui-même qui ne peut recourir contre les abus ni faire chasser les serviteurs infidèles de la collectivité. Le fonctionnarisme est une plaie publique.

Voilà ce que l'on entend dire et l'on n'a pas entièrement tort. Mais ici encore il suffirait d'être fidèle aux lois psychologiques et sociologiques pour écarter les abus. Je n'ai pas le temps d'entrer dans des détails. Mais qu'on suppose les monopoles d'Etat entre les mains des particuliers, organisés en quelque sorte en sociétés d'actionnaires composées des consommateurs intéressés, les organes politiques de l'Etat n'étant là que pour équilibrer les intérêts spéciaux et l'intérêt de tout le monde, on s'aperçoit qu'il s'agit de tout autre chose que de ce qu'on critique aujourd'hui. Je renvoie d'ailleurs, à ce sujet, à l'opuscule du professeur Edgard Milhaud, *L'Economie publique* (Paris, 1912); il est d'une clarté qui ne laisse rien à désirer.

Quant au coopératisme, il est trop connu pour que j'insiste sur ses avantages. Qu'on lise: R. Broda, *Du communisme primitif au coopératisme moderne*¹⁾. Il réalise le desideratum fondamental du progrès: le bien de tous entre les mains de tous — ou, du moins, de tous les esprits clairvoyants. Son extension sur le front français, favorisée par le ministre Albert Thomas, un coopérateur de la première heure, son succès en Angleterre où, le 31 octobre 1917, le premier ministre Lloyd George lui a rendu un hommage éclatant, sont des signes évidents, à qui sait voir l'avenir, même au sein du chaos actuel.

Est-ce à dire que l'initiative privée doit disparaître? Certes non, pas plus qu'aucun régime socialiste ne supprime toute propriété privée quelle qu'elle soit: le morceau de pain que je mange est bien à moi!

A mon sens, voici comment j'entrevois la répartition des activités des trois systèmes économiques: régie, coopératisme, initiative privée:

a) Seront de préférence entre les mains de l'Etat les entreprises fondées sur les besoins de tous les individus et dépendant de ressources circonscrites à une région limitée;

b) Seront entre les mains des coopératives les entreprises fondées sur les besoins fondamentaux des individus mais ne dépendant pas des ressources d'une région limitée;

c) Seront entre les mains de l'initiative privée les entreprises tendant à la satisfaction de besoins variables dans leur nature en ne s'adressant qu'à des catégories spéciales de consommateurs (modes, objets de luxe, etc.).

Ainsi, nous avons trouvé, une fois de plus, la synthèse entre des tendances en apparence divergentes: satisfaction des besoins de tous les individus et exigences de la concentration des forces productives: industrie, commerce, finance. Les monopoles abusifs, érigés en moyens d'enrichissement de quelques hommes puissants, seront repris: soit par l'Etat pour le profit des sociétés anonymes, sous le contrôle effectif du public intéressé; — soit par les sociétés coopératives, fédérées à des degrés divers: Fédérations régionales, nationales ou internationales. Le monde est-il désormais autre chose qu'un seul vaste marché? La rapidité des communications télégraphiques y laisse-t-elle subsister, comme inégalités de fait, autre chose que la question des moyens de transport, calculables au même titre que tous les autres facteurs industriels ou commerciaux?

¹⁾ Documents du Progrès, février 1909, p. 138. — Voir aussi notre article « La loi du progrès économique et les Sociétés coopératives » dans la Revue internationale de sociologie, Paris, janvier 1917.

Dans un dernier article nous réunirons en un coup d'œil d'ensemble à la fois l'unité de la loi du progrès, dégagée des différents aspects sous lesquels nous l'avons rencontrée jusqu'ici et l'orientation internationale irrésistible des problèmes politiques, juridiques et économiques dans le monde moderne.

Eugène Rapin †

Notre ami Rapin, président honoraire de la « Société vaudoise de la Paix » et membre du Comité de la « Ligue pour la défense de l'humanité », vient de mourir.

Pasteur réputé et musicien éminent, il ne bornait point son intérêt à ses problèmes professionnels, pourtant si vastes et intéressants; son cœur généreux le poussait vers les œuvres sociales et vers les œuvres de paix.

Dès 1915, il adhéra à notre Comité; malgré son âge il avait toujours des idées nouvelles à émettre, des conseils précieux à donner lors de nos séances; nos lecteurs se souviennent aussi des articles intéressants qu'il publia dans la *Voix de l'Humanité*.

Les passions du jour ne pouvaient point troubler son idéal de justice inébranlable et serein.

Dès la fondation de notre « Comité pour la préparation de la Société des Nations » il nous offrit son concours, nous promettant un rapport sur l'organisation de l'enseignement moral et humanitaire par les soins de la « Société des Nations ».

La mort l'a empêché de terminer cette étude que nous attendions avec beaucoup d'intérêt. Mais le souvenir de tous ses autres travaux restera vivant parmi nous.

R. B.

Vers la Fédération universelle

M. Wilson exige dans son programme de paix la fondation d'une « Société des Nations » et la réduction des armements.

M. Czernin, dans son discours devant la délégation autrichienne, a accepté, sans réserve, ces deux demandes liées entre elles.

M. de Hertling, à la Commission principale du Reichstag, a consenti aux deux revendications, quoique avec un empressement moins spontané que son collègue d'Autriche.

On peut pourtant constater que l'accord est fait sur l'établissement d'une Société des Nations facilitant la diminution des charges militaires.

Vers la démocratisation du monde

I. La révolution russe.

Les commissaires du peuple ont présenté à la Constituante un projet des « droits des ouvriers » qui prévoit l'établissement du communisme intégral. L'assemblée s'étant refusée à prendre en considération cette proposition, elle a été dissoute. Le même projet prévoyait l'armement de la classe ouvrière et le désarmement de la classe bourgeoise. On proposait que le pouvoir exécutif serait confié aux Soviets des ouvriers, des soldats et des paysans et point à une délégation de la nation entière. Ce serait donc antidémocratique et la dictature du prolétariat mènerait à l'établissement d'une aristocratie à rebours.

L'expérience politique tentée par les Soviets est donc très curieuse et instructive. Elle montre les écueils et les exagérations auxquelles pourrait se

heurter la marche vers la démocratisation du monde, les dangers de l'autocratie. Espérons que les socialistes modérés de Russie sauront maintenir le rôle de progrès du bouleversement russe.

II. La victoire des ouvriers autrichiens.

La grève générale dans les villes autrichiennes a triomphé. Le gouvernement a dû accepter les demandes du prolétariat, affirmer de nouveau les principes de la paix sans annexions mises en danger par les revendications du parti militaire prussien. Une distribution plus équitable des vivres, le suffrage universel pour les Conseils municipaux et le suffrage des femmes ont été promis de même.

III. Les antithèses intérieures en Allemagne.

L'Allemagne démocratique représentée par la majorité du Reichstag et les diverses aspirations des partis conservateur et militaire sont aux prises actuellement. Des annexions en Pologne occidentale pour former une « meilleure frontière stratégique » et un protectorat sur la Lithuanie, la Courlande et la partie flamande de la Belgique sont parmi les buts principaux visés. Leur réalisation n'éterniserait pas seulement la guerre actuelle, mais créerait autant de foyers nouveaux pour des guerres de revanche et de libération, nécessiterait le maintien d'une organisation de forces qui menacerait autant les libertés allemandes que celles des peuples à opprimer. La majorité de gauche au Reichstag a compris toute l'étendue de sa tâche de résistance. Saura-t-elle faire prévaloir ses demandes qui se confondent avec les intérêts véritables de la nation allemande et ceux de l'humanité? C'est une antithèse de puissance à puissance qui n'est point moins tragique et riche en décision que l'antithèse sanglante qui se fait jour sur le champ de bataille. L'année qui vient de commencer nous apprendra, sinon l'issue finale de la lutte, mais ses perspectives générales.

IV. Les aspirations de l'Irlande.

On parle d'une intervention amicale du président Wilson — élu à la présidence par des millions d'électeurs irlandais de l'Amérique — en faveur des Irlandais d'Europe. Si la nouvelle se confirme, elle montrerait l'impartialité de l'éminent homme d'Etat ne demandant aux adversaires que ce qu'il exige aussi de ses amis et alliés. La démission de M. Carson, le leader des conservateurs d'Irlande qui se retire du cabinet de guerre britannique, fait entrevoir des changements dans la politique irlandaise du gouvernement anglais. Espérons que la majorité catholique et la minorité protestante-conservatrice de l'Irlande sachent s'entendre sur l'autonomie de l'Ulster en Irlande, condition nécessaire de l'autonomie de l'Irlande entière dans le cadre général de l'empire britannique.

Le pain, le drapeau, le passé

Ce qui est souvent une question de division en temps ordinaire, devient parfois un sujet de rapprochement aux jours d'épreuve.

Le pain! le pain qui encomrait la table du riche et qui manquait à celle du pauvre est devenu aujourd'hui l'essentiel de la grande table de communion.

L'Etat délivre à chacun sa portion, portion égale et proportionnée aux besoins et non à la richesse.

Que cette inquiétude du pain quotidien fait de bien à la cause du rapprochement. Les inégalités, les excès, les « outre mesures » tombent d'eux-mêmes comme des feuilles mortes d'un arbre qui va porter des fruits. — Le pain de la terre commune distribué à tous, le pain qui contient en lui tant de travail, tant de larmes, tant de patience, a enfin recouvré sa valeur.

Le riche et le pauvre, qui ignoraient leur origine semblable, la voient revivre dans ce pain matinal, symbole du pain de vie.

Les uns comme les autres demandent enfin « notre pain » et non « mon pain »; ce n'est plus un droit seulement, mais le privilège par excellence.

La Suisse partage son pain avec l'étranger et en satisfaisant l'appétit, elle rapproche les cœurs. Le pain, ce n'est pas le superflu, ce n'est pas le condiment, ce n'est pas l'art ou la science, c'est l'aliment par excellence et la nourriture normale et indispensable.

Le pain devient un sujet de rapprochement. L'Humanité affamée se nourrit de pain.

Le drapeau. Le drapeau qui flottait aux jours de fête comme un ornement de luxe, le drapeau qui trop souvent était noyé dans les couleurs de ceux de nos voisins, est, lui aussi, aujourd'hui un sujet de rapprochement.

Les drapeaux cantonaux qui flottent avec dignité et entourés de respect et d'amour, sont plus que jamais, accompagnés du drapeau fédéral, signe de ralliement, emblème de notre passé, de notre avenir, de tout ce que nous possédons de plus excellent et emblème de la grande croix de l'Humanité.

Notre drapeau! Combien nous le désirons immaculé, combien sa croix blanche est pure et combien elle est de nature à nous rappeler que tous les hommes sont frères sans distinction de races et de religions.

Le drapeau hissé au-dessus des passions et intérêts est le plus beau sujet de rapprochement.

L'Humanité désemparée regarde à notre drapeau.

Le passé, ce qui n'est plus mais demeure, ce qui est mort mais reprend vie sous une autre forme, c'est l'héritage par excellence et un sujet de rapprochement.

L'avenir n'appartient à personne, le passé à tous. Demain sera disputé, hier sera le patrimoine commun. Notre passé est fait d'actes héroïques, de principes solides, de foi ferme, d'espérance certaine. Ce passé, qui est un splendide gobelin, où le riche et le pauvre ont travaillé ensemble, où chacun y est allé de son petit coup d'aiguille, où la laine n'a pas manqué, ni la diversité des couleurs et dont l'unité et l'harmonie sont parfaites. Toute notre vie, toute notre gloire et toute notre noblesse y sont tissées et c'est un sujet de rapprochement.

Suisses, vous avez des langues différentes, votre foi n'est pas identique, votre mentalité n'est en rien semblable. Dans ce petit coin de terre, on rencontre plus de diversité que dans la plupart des grands pays. Suisses, vous êtes individualistes, indépendants et libres. Vous êtes chacun vous-même et pourtant votre cœur est semblable et votre conscience s'abreuve à la même source. Dans la prospérité et la sécurité, les divisions s'accroissent par une coupable indifférence. Le fossé se creusait, nous devenions étrangers entre cantons.

L'appel a sonné, l'avertissement a secoué l'homme de sa nonchalance patriotique et son cœur a vibré. Le pain a été un sujet de rapprochement, le drapeau un autre et le passé a rivé les cœurs à jamais.

Venez à la grande table de famille. Mangez, l'homme doit se nourrir du même pain. Regardez haut, le drapeau doit rallier les intelligences et les cœurs. Recueillez-vous et relisez le passé, il a à vous apprendre et il vous fortifiera à l'heure du danger et du découragement.

Ch. B.